

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---:---:---:---:---:---:---:---

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

---:---:---:---:---:---:---:---

DECRET n°78-248 du 18 septembre 1978

chargeant le Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale, de l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances pour compter du 16 Septembre 1978.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU L'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1978, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le Décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié,
- VU Le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République, et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978,

DECRETE :

Article 1er. Pour compter du **16 Septembre** 1978, le Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé, de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale assurera l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2. Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 septembre 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 MF-MISON 6 Autres Ministères 13 SPD 2 BN 2 UNB-FASOEP 4 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1.